

NOTICE

ENQUETE RESSOURCES ET OCCUPATION SOCIALE AU 1^{ER} JANVIER 2026

- ☒ Compléter le questionnaire joint, dans sa totalité.
- ☒ Joindre impérativement à votre envoi la photocopie intégrale de tous les avis d'imposition ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu 2025 sur vos revenus 2024 des personnes occupant le logement.

→ Situations particulières

En cas de changement dans votre situation familiale au regard de celle portée sur votre dernier avis d'imposition 2025 sur revenus 2024, joindre la copie des pièces justificatives : acte de mariage, copie du livret de famille, récépissé de pacs, acte de naissance, acte de décès, jugement de divorce, etc.

Mariage ou Pacs :

- Fournir l'avis d'imposition commun ou les 2 avis d'imposition en cas de choix pour l'imposition séparée

Divorce ou séparation :

- Fournir les 2 avis d'imposition

Avis d'imposition égaré :

- Faire une demande de duplicata auprès du centre des impôts dont vous dépendez ou télécharger une copie sur votre espace personnel en ligne (www.impots.gouv.fr)

Déclaration non faite

- En faire la demande auprès du centre des impôts

Étudiant ou jeune salarié porté sur la déclaration 2025 (portant sur vos revenus 2024) des parents :

- Fournir la photocopie de l'avis d'imposition des parents

Invalidité :

- Fournir la carte d'invalidité (recto-verso) de toutes les personnes concernées (seulement modèles ci-dessous)



Si votre revenu actuel a diminué d'au moins 10% par rapport aux revenus déclarés en 2024 :

- Ajouter également à votre envoi toutes les pièces justificatives des 12 derniers mois, telles que photocopies des bulletins de salaires, attestations chômage, etc.

A retourner à l'adresse suivante :

SIEMOR - 1792, avenue du Général de Gaulle - 76350 OISSEL - enquete@siemor.fr

Identité et coordonnées du responsable de traitement : Organisme SIEMOR

Coordonnées du DPO :

Adresse : Délégué à la Protection des Données
1792 avenue du Général de Gaulle

76350 OISSEL

Adresse mail : dpo@siemor.fr

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n°2016/679 dit Règlement Général sur la Protection des Données, SIEMOR place la protection des données à caractère personnel au cœur des services qui vous sont proposés. Conformément à l'article L 442-5 du code de l'habitat et de la construction, l'organisme SIEMOR, traite les données à caractère personnel recueillies à l'occasion des enquêtes mentionnées au premier alinéa du présent article en vue de créer des outils d'analyse de l'occupation sociale de leur parc contribuant au système de qualification de l'offre mentionné à l'article L. 441-2-8, à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations en matière d'attributions de logements mentionnées à l'article L. 441-1-5, à l'élaboration des conventions d'utilité sociale prévues à l'article L. 445-1 et du programme local de l'habitat mentionné à l'article L. 302-1, ainsi qu'à l'identification des ménages en situation de précarité énergétique pour l'application de l'article L. 221-1-1 du code de l'énergie.

L'organisme SIEMOR est autorisé à transmettre les données recueillies rendues anonymes au représentant de l'Etat dans le département et dans la région, à la région, au département, aux établissements publics de coopération intercommunale mentionnés au vingtième alinéa de l'article L. 441-1, aux établissements publics territoriaux de la métropole de Rouen Normandie, aux communes ainsi qu'à l'Union sociale pour l'habitat regroupant les fédérations d'organismes d'habitations à loyer modéré, aux dites fédérations et aux associations régionales d'organismes d'habitations à loyer modéré, à la fédération des entreprises publiques locales, à la société mentionnée à l'article L. 313-19 ainsi qu'aux agences d'urbanisme dès lors que ces agences interviennent dans le cadre d'une étude définie en relation avec une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités territoriales. » Par ailleurs, « sans préjudice des traitements opérés par les organismes d'habitations à loyer modéré, l'Etat confie au groupement d'intérêt public mentionné à l'article L. 441-2-1 du présent code l'exploitation des données recueillies à l'occasion des enquêtes mentionnées au premier alinéa du présent article et transmises par les bailleurs à la demande du groupement en vue de créer un outil d'analyse de l'occupation sociale du parc. Ce groupement assure une diffusion du résultat de ces travaux d'exploitation, qui doit rendre l'identification des personnes impossible ». (article L 442-5 du CCH).

Les locataires sont tenus de répondre dans le délai d'un mois. A défaut, le locataire défaillant est redevable à l'organisme d'habitations à loyer modéré d'une pénalité de 7,62 euros, majorée de 7,62 euros par mois entier de retard, sauf s'il est établi que des difficultés particulières n'ont pas permis au locataire de répondre.

Tout locataire dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut effectuer auprès du dpo mentionné ci-dessus. Toute demande doit être accompagnée d'une pièce d'identité.

Les formulaires d'enquêtes sont conservés jusqu'au renouvellement de l'enquête, soit deux ans pour l'enquête OPS



Référence locataire :

Pour tous renseignements : ☎ 02 35 64 87 87 (poste 4)

ENQUETE RESSOURCES ET SITUATION DES OCCUPANTS

La communication des informations ci-dessous est strictement obligatoire.

La loi vous fait obligation de répondre dans le délai d'un mois.

Remarque importante : à défaut de réponse, le bailleur est contraint d'appliquer un supplément de loyer provisoire correspondant au supplément de loyer maximum majoré de frais de dossier.

VOTRE SITUATION DE FAMILLE SUPPOSEE AU 1^{ER} JANVIER 2026

► LOCATAIRE EN TITRE

Mme ☐ M. ☐

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom : Téléphone :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Date de naissance : Mail :

► CONJOINT OU PARTENAIRE de PACS OU CONCUBIN OU COLOCATAIRE

Mme ☐ M. ☐

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom : Téléphone :

Date de naissance : Mail :

► Vous êtes marié(e) ☐ union libre ☐ pacsé(e) ☐ célibataire ☐ séparé(e) ☐ divorcé(e) ☐ veuf(ve) ☐

► ENFANT(S) ET AUTRE(S) OCCUPANT(S) DU LOGEMENT

Nom	Prénom	Né(e) le	Lien de parenté	A charge, au sens fiscal, d'un des signataires du bail (1)	
				Oui ☐	Non ☐
				Oui ☐	Non ☐
				Oui ☐	Non ☐
				Oui ☐	Non ☐
				Oui ☐	Non ☐
				Oui ☐	Non ☐
				Oui ☐	Non ☐

Une ou plusieurs personnes vivant au foyer sont-elles titulaires d'une carte d'invalidité / mobilité inclusion avec la mention « invalidité » ?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, lesquelles ?

Les enfants faisant l'objet d'un droit de visite et d'hébergement sont à mentionner dans la liste ci-dessus (cocher la case « non » pour « A charge, au sens fiscal, d'un des signataires du bail »).

(1) Les personnes à charge au sens fiscal sont celles figurant sur l'avis d'imposition et les enfants nés en 2025.

► SITUATION ACTUELLE DES OCCUPANTS MAJEURS DU LOGEMENT

Cochez la ou les case(s) correspondante(s) à chacun des occupants	C.D.I (ou fonctionnaire) (*)	C.D.D, stage, intérim (**)	Artisan, commerçant, profession libérale	Chômeur	Apprenti	Etudiant	Retraité	Autres
Locataire	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Conjoint - partenaire de pacs- concubin	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Colocataire	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Autres personnes majeures occupant le logement (Indiquer leur identité)								
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

(*)CDI : Contrat à Durée Indéterminée – (**) CDD – Contrat à Durée Déterminée

► BENEFICIAIRES DU MINIMUM VIEILLESSE

Une des personnes occupant le logement bénéficie-t-elle du minimum vieillesse ou de l'allocation de solidarité aux personnes âgées ?

☐ Oui

☐ Non

► BENEFICIAIRES DE L'ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPES (AAH)

Une des personnes occupant le logement bénéficie-t-elle de l'AAH ?

☐ Oui

☐ Non

► BENEFICIAIRES DU REVENU SOLIDARITE DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)

Une des personnes occupant le logement bénéficie-t-elle du RSA ?

☐ Oui

☐ Non

Joindre impérativement à votre envoi la photocopie intégrale de tous les avis d'imposition ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu 2025 sur les revenus 2024, des personnes occupant le logement ainsi que l'ensemble des documents nécessaires au traitement de votre dossier comme indiqué sur la notice.

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Date :

Signature :

Fiche enquête à retourner complétée et accompagnée des justificatifs à :

SIEMOR – 1792, avenue du Général de Gaulle – 76350 OISSEL – enquete@siemor.fr